

Affaires de la société

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **81 (1930)**

Heft 1

PDF erstellt am: **28.01.2022**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

nombreux postes. Il présida longtemps la commission scolaire d'Alvaschein; cette dernière commune lui décerna la bourgeoisie d'honneur. Pendant plusieurs années, il fit partie du tribunal de district et, dès 1918 jusqu'à sa mort, du tribunal d'arrondissement de l'Albula.

De son mariage, en 1908, avec Mlle. Alma Albricci, de Poschiavo, sont nées trois filles.

C'est, il y a quelques années déjà, qu'avait fait son apparition la maladie qui devait terrasser cet homme à la stature de géant. Ni les soins empressés de sa dévouée épouse ainsi que de ses aimables filles, ni l'art de médecins renommés n'ont pu retarder le moment du rappel. Et c'est alors qu'il était encore en pleine force qu'il fut ravi à sa famille et qu'il a quitté pour toujours ses nombreux amis, hélas, trop tôt pour son pays.

Au bord de sa tombe, M. le conseiller d'Etat *Huonder* a apporté au cher défunt le dernier salut de ses supérieurs et de ses collègues, le conseiller national Dr *J. Bossi* celui des anciens camarades d'étude. Et très grand fut le nombre de ceux, de près et de loin, qui avaient tenu de rendre les derniers devoirs à cet homme auquel une bonté exquise donnait un charme spécial.

(D'après un article T. M. paru dans la « Zeitschrift für Forstwesen », n° 12, 1929.)

AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ.

Extrait du procès-verbal de la séance du Comité permanent du 5 novembre 1929, à Zurich.

Sont présents : tous les membres, ainsi que MM. *Pometta* et *Ammon*, démissionnaires. Dans le courant de l'après-midi, M. *Knüsel*, inspecteur forestier cantonal, à Lucerne, représentant du comité local nommé pour la réunion de 1930, assiste à la séance.

1° Le comité se constitue comme suit :

Président : M. *Graf*, inspecteur forestier cantonal, à St-Gall (nommé par l'assemblée générale de Liestal).

Vice-président : M. *Darbella*, inspecteur forestier, à Fribourg.

Caissier : M. *Furrer*, inspecteur forestier cantonal, à Soleure.

Secrétaire : M. *Knobel*, inspecteur forestier cantonal, à Schwyz.

Adjoint : M. *Conrad*, administrateur forestier communal, à Berthoud.

2° Sont admis comme nouveaux sociétaires :

MM. *Schwyn*, à Sirnach;

Iseli, administrateur des biens bourgeoisiaux, à Thoune;

Schild, industriel, à Granges (Soleure).

3° Sont décédés, depuis la dernière séance du comité, les sociétaires suivants :

MM. *Bühler*, ancien inspecteur forestier cantonal, à Lucerne;
Peterelli, inspecteur forestier d'arrondissement, à Alvaschein.

4° M. Darbellay rapporte sur la question de la publication de l'édition française de « Unser Wald ». Il ressort de son exposé que l'impression pourra bientôt commencer. Celle-ci sera confiée à l'éditeur Delachaux & Niestlé, à Neuchâtel. Le comité ratifie le contrat intervenu.

5° Nomination du délégué du comité permanent dans la commission de rédaction d'« Unser Wald » (édition allemande) : M. *Ammon*, inspecteur forestier, est réélu.

6° Le travail de M. le professeur Knuchel : « Influence de l'époque d'abatage sur la marche du dessèchement et le retrait du bois de l'épicéa et du sapin » fera l'objet du supplément n° 4, qui paraîtra à la fin de l'hiver. Les frais en sont supportés par l'inspection fédérale des forêts, l'Ecole polytechnique fédérale et la Société forestière suisse (500 fr.).

Le comité établit les conditions de cette publication, laquelle sera à distribuer gratuitement à tous nos sociétaires.

A la fin de 1930, un autre supplément publiera le travail de M. le professeur Gäumann, traitant de « l'influence de l'époque d'abatage sur la durée du bois de l'épicéa et du sapin ».

7° On établit les grandes lignes du programme de la réunion annuelle à Lucerne, en 1930, ainsi que la liste des conférences. Cette réunion est prévue pour la première moitié de septembre.

8° Le comité s'efforcera de trouver les moyens de publier les deux premiers travaux récompensés lors de la dernière mise au concours (« Alimentation en bois de râperie de l'industrie suisse de la cellulose et du papier »).

9° Le président remercie chaleureusement les deux membres démissionnaires MM. *Pometta* et *Ammon* de leur longue et dévouée collaboration. Ces deux messieurs, à leur tour, remercient pour l'excellent accueil et l'aimable empressement qu'ils ont toujours rencontrés auprès de leurs collègues du comité; ils donnent à celui-ci l'assurance qu'ils resteront toujours volontiers à sa disposition.

CHRONIQUE.

Confédération.

Eligibilité à un emploi forestier supérieur. Conformément aux prescriptions actuellement en vigueur et à la suite des examens subis, le Département fédéral de l'Intérieur a déclaré éligibles à un poste supérieur de l'administration forestière :

MM. *Landolt, Hans*, de Zurich;
Steiner, Léon Edouard, de Biberist (Soleure).